

**CE QU'ON NE
VOUS DIT PAS EN
MATIERE**

De pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis 15 ans !

Le gouvernement avait annoncé le dégel du point d'indice avant l'été...

Les chiffres sont sans appel ! **En tenant compte de l'inflation, il est, en 2022, inférieur de plus de 20% à son niveau de 1996 (1).**
5.7 millions de fonctionnaires sont concernés !

Gelé depuis 2010, il n'a été revalorisé qu'à deux reprises sous le quinquennat de F. Hollande... de 0.6% à chaque fois.

Le gouvernement a, jusque-là, refusé « cette solution de facilité utilisée par tant de gouvernements », selon les mots du ministre de la FP, Mme Amélie de Montchalin...

Et L'inflation ?

+ 4.5% en glissement annuel sur un an. Sur les 12 mois de l'année 2021, elle a été en moyenne de 1.6%. Si elle est repartie depuis janvier 2021 à cause du prix de l'énergie, l'explosion a eu lieu depuis début 2022. + 0.8% en février, + 1.5% en mars... L'énergie seule a augmenté de 10.5% en 2021 et de 30% depuis 2015. (2)

Qu'attend le gouvernement, employeur public ?

Des esprits chagrins rétorqueront que le point d'indice n'est pas la seule variable de la rémunération des fonctionnaires. Certes... Il existe le régime indemnitaire, les promotions... mais, là aussi, surprises !

Vous savez que la section du CD88 est très impliquée dans la rédaction de contributions nationales et la participation aux discussions au niveau de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) et du Cabinet du Ministre de la Transformation publique.

Savez-vous que dans notre contribution "Perspectives Salariales", envoyée directement le 31 mars au Ministre de la FP via la Fédération des Services Publics de la CFE-CGC, nous avons notamment demandé :

- « Au moins un avancement de grade sur la totalité de la carrière » + « le passage au minimum sur 2 grades pour tout agent, dès lors qu'une certaine notion de mérite existe » --- Comment peut-on comprendre qu'au bout de 40 ans de vie professionnelle, nombre d'agents n'aient jamais bénéficié du moindre avancement de grade ? Et ne parlons même pas des avancements de grades qui ne donnent que quelques points d'indices --- ;
- « Le droit à 2 mobilités « promotionnelles » dans sa carrière, en exerçant une mobilité pour des postes favorisant des promotions... ;
- « L'augmentation des rémunérations » notamment en poursuivant le dispositif consistant à transformer des primes en points d'indice ;
- « L'indexation du point d'indice sur l'inflation » !

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre de la Fonction Publique, il serait temps de passer des paroles aux actes !

Monsieur le Président du Conseil Départemental, Monsieur le Directeur Général des Services: qu'attendez-vous pour ?

- Augmenter et mettre en place des systèmes de revalorisation des régimes indemnitaires sur l'inflation ;
- Revaloriser l'action sociale à destination de vos agents ;
- Augmenter le « forfait mutuelle » ;
- Prendre en compte l'augmentation du coût de l'énergie pour vos agents (déplacements, frais de chauffage en télétravail...).

Redonner des perspectives à vos agents! N'est-ce pas là, aussi, l'une de vos responsabilités ? La balle est dans le camp de l'administration et de nos élus.

[SNT INFO lutte contre l'inflation.pdf](#) :

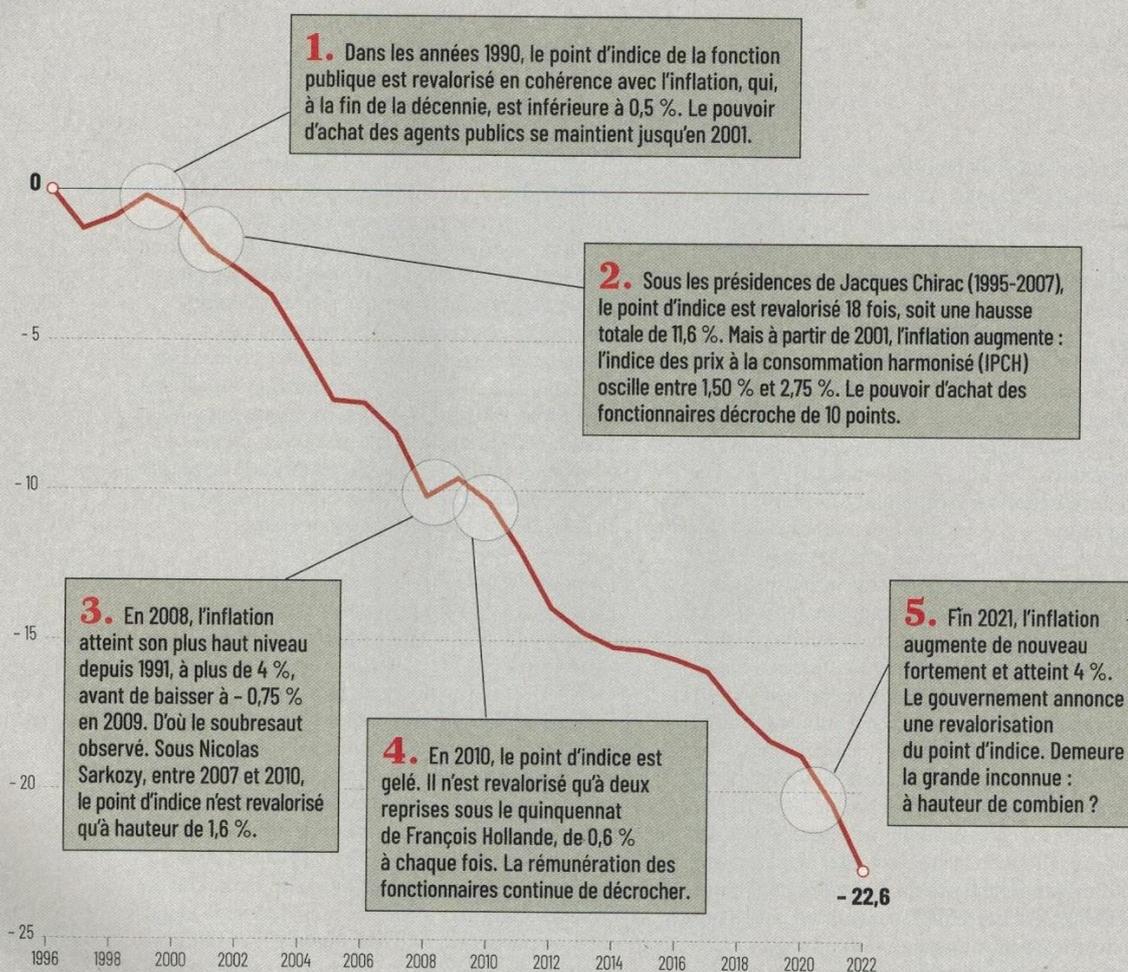
« Les mesures sociales pour soutenir les agents face à la hausse de l'inflation: Pour la direction générale des services, c'est NON! »

Le Graph

FONCTIONNAIRES : UN POUVOIR D'ACHAT EN CHUTE LIBRE

Evolution de la valeur du point d'indice en termes réels (IPCH) par rapport à 1996, en %

Sources : Eurostat, Journal officiel, calculs Alternatives Economiques



Surprise ! Le gouvernement vient d'annoncer le dégel du point d'indice de la fonction publique « avant l'été ». En pratique, ce sera après les élections si Emmanuel Macron est réélu. Ce point d'indice sert de base au calcul de la rémunération des 5,7 millions de fonctionnaires. En tenant compte de l'inflation, il est en 2022 inférieur de plus de 20 % à son niveau de 1996. Sa revalorisation a jusque-là été systématiquement exclue par l'équipe au pouvoir, qui rejetait cette « solution de facilité utilisée par tant de gouvernements », selon les mots de la ministre de la Fonction publique, Amélie de Montchalin, en décembre dernier. L'inflation permet aujourd'hui au gouvernement de se défendre de toute manœuvre électorale.

■ Céline Mouzon

N. B. : afin de tenir compte de l'inflation, le point d'indice de la fonction publique a été ramené à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).